

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.09

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2

OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
DANS LE CADRE DE
L'ACHAT D'UN PIANO
POUR LE CHŒUR DE
L'ASSOCIATION UN
CAFFÈ ? – ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

L'association Un Caffè ? a mis en place une activité régulière de chœur en italien, avec un chef de chœur-professeur. L'association a besoin d'accompagner le chœur avec un piano électrique portable de six octaves.

Dans le but de soutenir cette association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'association afin de participer à l'achat d'un petit piano électrique pour l'activité du chœur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 9 novembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23_05_09-DE

S²LO

EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C.M du 20/11/2023
Délibération N°23.05.09

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20231120-23_05_09-DE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 euros en faveur de l'association Un Caffè ? pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.